FINZZLE CAPITAL
Société par actions simplifiée au capital de 35 597 376 euros
Siège social : 11 Avenue Parmentier 31200 Toulouse
482 724 812 RCS TOULOUSE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 25 FEVRIER 2026

L'an deux-mille vingt-six,
Le vingt-cinq février à 10 heures,

Monsieur Xavier CHAUSSON, détenant 5 923 871 actions en pleine propriété,
Madame Louise CHAUSSON, détenant 9 025 actions en pleine propriété,

Associés de la société FINZZLE CAPITAL, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation préalable et écrite du Président.

Monsieur Xavier CHAUSSON intervient en tant que Président de Séance.

Les co-commissaires aux comptes, les sociétés ERNST & YOUNG AUDIT SA, et VILLEMEUR - AUDIT – RESSOURCES, régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

La feuille de présence certifiée exacte, constate que les associés présents ou représentés possèdent plus des trois quarts des actions formant le capital social de la société et ayant le droit de vote.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition des autres membres de l'Assemblée :

- Les copies des lettres de convocations adressées aux associés,
- Les copies des lettres de convocations adressées aux commissaires aux comptes,
- La feuille de présence et les pouvoirs des associés représentés,
- Le rapport du Président,
- Le texte des résolutions.

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés dans les délais prescrits par la loi et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication

et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.
Le Président de séance rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement de dénomination sociale de la société FINZZLE CAPITAL,
- Modification de l'article 3 – « Dénomination » des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le président donne ensuite lecture du rapport. Il déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Président, décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale « FINANCIERE CHAUSSON », à compter du 25 février 2026.

Cette résolution, mise aux voix, est

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de la modification corrélative de l'article 3 des statuts de la société, qui est modifié comme suit :

« **Article 3 : Dénomination**

La société a pour dénomination sociale : FINANCIERE CHAUSSON ».

Les autres disposition du présent article demeurent inchangées.

Cette résolution, mise aux voix, est

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les formalités légales afférentes aux résolutions adoptées ci-dessus.

Cette résolution, mise aux voix, est

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président de séance.

Le Président de séance
Xavier CHAUSSON



FINZZLE CAPITAL
Société par actions simplifiée au capital de 35 597 376 euros
Siège social : 11 Avenue Parmentier 31200 Toulouse
482 724 812 RCS TOULOUSE

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 25 FEVRIER 2026

Associés	Nombre d'actions	Nombre de voix	Signature
Monsieur Xavier CHAUSSON 10 Rue Croix Baragnon 31000 Toulouse	5.923.871	5.923.871	
Madame Louise CHAUSSON 43 rue des Filatiers 31000 TOULOUSE	9.025	9.025	
Total	**5.932.896**	**5.932.896**	

Certifiée sincère et véritable, la présente feuille de présence est arrêtée à … associés présents ou représentés, possédant ensemble 5.932.896 actions.

Le président
Monsieur Xavier CHAUSSON

